

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP réalise la première empreinte carbone de ses investissements en actions cotées

Paris, le 4 mars 2014 – En cohérence avec sa vocation d'investisseur responsable de long-terme, en particulier avec son engagement au sein de l'IIGCC^[1], l'ERAFP a fait appel aux services de Trucost pour mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions de grandes entreprises cotées.

Réalisée à partir de la liste des participations de l'ERAFP en actions cotées de grandes entreprises de l'OCDE à la date du 30 septembre 2013, l'étude consolide les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise pour calculer l'intensité carbone du portefeuille et la comparer avec celle d'un indice de marché pertinent.

Pour ce faire, Trucost a utilisé les données rendues disponibles par les sociétés sur leurs émissions de GES directes (niveau 1) et indirectes (niveau 2 et fournisseurs de 1^{er} rang).

Les résultats de l'étude montrent que:

- l'intensité carbone du portefeuille consolidé d'actions de l'ERAFP s'élève à 329 tonnes équivalent CO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire ;
- l'intensité carbone du portefeuille de l'ERAFP est inférieure de 19% à celle de l'indice de marché MSCI All World Index ;
- cette meilleure performance par rapport à l'indice de marché reflète en partie l'impact de la stratégie de gestion *best in, class* de l'ERAFP visant à n'investir que dans les meilleures sociétés de chaque secteur du point de vue environnemental, social et de la gouvernance.

Le choix de l'ERAFP de circonscrire dans un premier temps cette étude à son portefeuille d'actions de grandes entreprises cotées a été motivé par le niveau d'assurance raisonnable de l'Établissement quant à l'exhaustivité et la fiabilité des données publiées par ce type d'émetteurs aujourd'hui.

A cet égard, l'ERAFP se félicite de l'accord récent entre le Conseil de l'Union Européenne et le Parlement Européen sur un amendement des normes comptables européennes visant à obliger les grandes entreprises d'intérêt public (dont les grandes sociétés cotées et les institutions financières) à publier des informations sur leurs politiques, leurs risques et leurs résultats en matière environnementale, de respect des droits humains, de lutte contre la corruption ou encore de diversité au sein des conseils d'administration^[2].

De même, à travers sa participation à l'IIGCC, l'ERAFP a affiché publiquement son attachement à une réduction *a minima* de 40% des émissions de CO₂ européennes d'ici à 2030 et encouragé la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse du système communautaire d'échange de quotas d'émissions^[3].

^[1] Institutional Investors Group on Climate Change, <http://www.iigcc.org/>

^[2] http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-14-29_en.htm?locale=FR

^[3] http://www.iigcc.org/files/publication-files/IIGCC_Investment-grade_climate_policy_the_next_phase_for_Europe.pdf

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 15 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr